



Communiqué du 18 Avril 2011

L'ORDRE DES MASSEURS-KINESITHERAPEUTES  
SOUTIENT LES REVENDICATIONS DE LA FNEK ET DU SNIFMK

Dans un récent communiqué, daté du 31 mars 2011, le Conseil National de l'Ordre a rappelé l'impérieuse nécessité de garantir la qualité des soins par la réforme de la formation des Masseurs-Kinésithérapeutes.

Le Conseil National demande ainsi une actualisation de la sélection des futurs kinésithérapeutes par la Première Année Commune aux Etudes de Santé (PACES) et réaffirme le caractère indispensable de la réingénierie du diplôme d'exercice au grade universitaire Master, conformément aux recommandations de la Confédération Mondiale des Kinésithérapeutes (World Confederation for Physical Therapy).

Répondant ainsi à la consultation du Gouvernement, l'Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes remplit les missions qui lui sont dévolues par le Code de la santé Publique. Il assume pleinement son rôle au service de la population en exigeant la préservation des compétences professionnelles pour un exercice efficient de la masso-kinésithérapie.

Dans un communiqué conjoint, la Fédération Nationale des Etudiants en Kinésithérapie (FNEK) et le Syndicat National des Instituts de Formation en Masso-Kinésithérapie (SNIFMK) revendiquent à leur tour la mise en œuvre de ces mesures ambitieuses, afin d'assurer une formation optimale des professionnels pour que les patients bénéficient des meilleurs soins possibles.

L'Ordre des Masseurs-Kinésithérapeutes apporte son entier soutien à la démarche de ces organisations syndicales, qui est conforme aux attentes de la profession et de la population.